

# Présentation de l'ADIL 57

21 février 2018

Elsa BAUMGARTNER, Conseillère-Juriste



# Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle

---



- Un service d'information et de conseil
- Gratuit, neutre, objectif
- Pour les locataires, propriétaires, copropriétaires, bailleurs, professionnels, élus, collectivités...
- Juridique, fiscal et financier sur le logement
- 03.87.50.02.60 - 8 rue Gambetta à Metz et permanences sur le département

# Au delà des consultations...

---

Notre rôle dans certaines matières :

- **Impayés de loyer** : un partenariat avec la caf pour aider les propriétaires bailleurs
- **Habitat indigne** : un centre de ressources pour les maires
- **Copropriété** : agir en préventif ou accompagner les copropriétés dans la résorbions de certaines difficultés
- **Accession à la propriété** : un partenariat avec les bailleurs sociaux pour faciliter l'accession sociale à la propriété



# Animations

---

## Jeu m'loge

Apprendre les droits et les obligations des locataires et propriétaires de façon ludique

## Matinales des propriétaires

Informers les propriétaires bailleurs sur les territoires autour d'une problématique ciblée

## Salons

De l'habitat, de l'immobilier...



# Formations

---

- Des ateliers à destination du grand public
- Des formations pour nos partenaires

## Les ateliers de l'Adil

**Que vous soyez locataires,  
propriétaires bailleurs ou copropriétaires**

**Venez vous informer !**

**10 thématiques**  
**Rapports locatifs & Copropriété**

# Illustrations

## Les rapports locatifs

- ✓ Je suis locataire, quelle est la durée de mon préavis
- ✓ Mon locataire ne paie plus son loyer, que faire ?



## La copropriété

- ✓ Comment sont réparties les charges de copropriété ?
- ✓ Comment lire son règlement de copropriété ?



## Un projet d'accession

- ✓ Quelles aides puis-je avoir pour acheter un bien immobilier ?
- ✓ Quelles sont les étapes d'un projet d'accession ?



# Nos permanences sur votre territoire

Centre Communal d'Action Sociale - 5 rue de la Paix à Sarreguemines

- Tous les 2e jeudis de chaque mois : 14h à 16h15
- Tous les 4e mercredis de chaque mois : 10h15 à 12h - 13h30 à 16h15

Sans rendez-vous



Sarreguemines  
Confluences

# Ce que l'ADIL ne fait pas \_\_\_\_\_

- *L'ADIL ne fait pas les courriers mais **elle délivre certains modèles et conseille dans la rédaction***
- *L'ADIL ne concilie pas les parties mais **elle les renseigne***
- *L'ADIL ne met pas les gens en relation avec les professionnels de l'immobilier mais **elle les réoriente vers le bon interlocuteur***
- *L'ADIL ne fait **pas d'acte de commerce***

**Merci de votre attention !**